

Découverte Professionnelle

en classe de troisième

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Michèle DOERFLINGER
Serge POUZOL

Téléphone
05 61 17 72 13
05 61 17 72 14
05 61 17 72 15
05 61 17 72 16

Fax
05 61 17 72 11

Mél
direp@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex

1) La nouvelle classe de troisième

- s'inscrit dans le prolongement de la rénovation du collège (commencée en 2001 pour la 6^{ème}).
- Il s'agit d'une clarification par rapport aux nombreuses 3èmes préexistantes qu'elle va remplacer en concernant donc tous les élèves.
Les 3^{ème} d'insertion sont maintenues pour les élèves en grande difficulté, ayant suivi un dispositif d'alternance et n'étant pas en mesure de suivre en 3^e à DP 6 heures (cf. BO n°18, 5 mai 2005, <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm> et circulaire de rentrée 2006, BO n°13 du 31 mars 2006 <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/13/MENE0600903C.htm>).
- Les programmes de troisième technologique sont abrogés depuis la rentrée 2005.
- Pour répondre à la diversité des publics, elle comprend
 - un tronc commun avec les disciplines obligatoires dans le prolongement des enseignements actuels
 - des disciplines optionnelles facultatives ou un module obligatoire (Découverte Professionnelle 6 h).

Objectifs communs à tous les élèves

- acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences (dont le cadre général a été publié et dont les modalités de mise en œuvre pour les différents niveaux et les différentes disciplines restent à préciser). Les programmes de troisième de collège s'appliquent à tous les élèves qu'ils suivent leur scolarité dans des classes de collège (option) ou dans une classe de LP (module).
- préparation du Diplôme National du Brevet (dont la forme et les modalités restent à définir). Pour la session 2006 et sans doute la session 2007 ont été publiées des adaptations des textes existants pour prendre en compte la Découverte Professionnelle.
- Contribution à l'Éducation à l'orientation et préparation d'un projet personnel avec une adaptation aux parcours et profils des élèves par un choix d'options facultatives (3 heures) : grec ou latin, langue vivante étrangère ou régionale, découverte professionnelle ou un module Découverte Professionnelle (6 heures) obligatoire.

2) La Découverte Professionnelle

Visant des publics différents, avec des objectifs et des modalités différentes, elle peut être

- une **option facultative de 3 heures** (classes de **collège**).
- un **module obligatoire de 6 heures** en classes implantées essentiellement en **lycée professionnel**.

a) Objectifs généraux de la Découverte Professionnelle

- donner la possibilité à tous les élèves qui le désirent d'acquérir une culture du monde professionnel s'ajoutant à la culture générale et scientifique (y compris à ceux qui ne sont pas destinés à poursuivre en voie professionnelle ou technologique)
- contribuer à l'éducation à l'orientation en faisant découvrir des champs professionnels, des métiers, des voies de formation. Elle doit éclairer les élèves dans leur choix d'orientation qu'ils optent pour l'enseignement général, technologique ou professionnelle.

La DP 3h vise à offrir des connaissances du monde socio-économique et une culture professionnelle à tout élève qui le souhaite. La DP 6 h vise également à réduire le nombre de sorties sans qualification du système scolaire.

b) Informer sur la Découverte Professionnelle

L'information est essentielle pour que la mise en œuvre de la Découverte Professionnelle soit conforme à ses finalités et objectifs. Cette information doit d'abord concerner l'ensemble des équipes éducatives des collèges : tout enseignant doit être en mesure de répondre aux questions des élèves et de leurs parents. La communication aux familles doit être variée dans la forme (documentation, réunion, présentation assistée par ordinateur) et renouvelée : à l'entrée en sixième dans la présentation du cursus de collège ; en cinquième avec la présentation des options. En classe de quatrième, l'information aux familles et aux élèves devrait être faite par les enseignants en charge de l'option éventuellement accompagnés d'élèves de troisième ayant participé à cet enseignement (témoignages, présentation d'activités, de productions...)

c) Option facultative DP 3heures

- **Implantation en collège**

Généralisée à tous les collèges à la rentrée 2006.

- **Horaire élèves :**

28,5 H de tronc commun + 3h d'option facultative = 31,5h.

Les 3 h de DP peuvent être groupées dans la même demi-journée pour faciliter la mise en place d'activités externes. Elles peuvent être organisées en 2h + 1h permettant visites, rencontres et exploitation pédagogique.

- **Public visé :**

Tous les élèves au même titre que les options latin, grec, ou langue régionale quel que soit leur niveau et leur projet. Ce n'est pas une pré-orientation.

- **pas de constitution de classe.**

Issus de plusieurs divisions, le **groupe** d'une vingtaine d'élèves est pris en charge par un **binôme de professeurs (équipe pluridisciplinaire)** qui peut être élargi ponctuellement à d'autres membres personnels (prof. documentaliste, COP...). Cet enseignement ne doit pas être une variable d'ajustement des emplois du temps.

- **Objectifs de l'option facultative 3H**

Première approche du monde socio-économique autour de trois axes

- les métiers et activités professionnels
- les organisations
- les lieux et modalités de formation

- **Démarche**

Pédagogie active de découverte par les élèves accompagnés par leurs professeurs construite dans une programmation croisant des compétences transversales et des savoirs pour faire appréhender très concrètement les notions et contenus inscrits dans les programmes. Cette pédagogie est dans la filiation directe des itinéraires de découverte.

Les activités mises en œuvre :

- recherche et traitement d'information (CDI, salles multimédia ...) et validation du B2i.
- rencontres de professionnels, d'étudiants... (interviews, entretiens,...)
- mise en œuvre d'outils d'observation, de recherche d'information, de présentation ; élaboration et production de documents (prise d'information, synthèse, présentation...) qui seront évalués.
- visites en entreprise, en administration... et/ou dans des lieux de formation LP, LGT, CFA... : visites d'information, séquences d'observation en milieu professionnel. L'ouverture aux métiers comme aux voies de formations doit être large et amener à présenter des niveaux de qualification variée.
- Les mini-stages de découverte en entreprise mis en place pour 'Education à l'Orientation' pourront être largement exploités dans le cadre de l'option.
- partenariats avec un ou plusieurs établissements scolaires (LP, LGT) et /ou des entreprises ou administrations...

Le contact avec les Comités Liaison Ecole - Entreprises (un par département) facilitera le développement des liens avec les entreprises.

La démarche prend sens en mettant bien en œuvre trois phases successives dans le travail accompagné des élèves : observation et prise d'informations, analyse et approfondissement, communication. Elle doit s'inscrire dans une programmation annuelle qui organise l'ensemble des activités. Celles-ci doivent couvrir les trois axes du programme en interrelations et non pas en succession.

- **Evaluation de l'option DP 3 h**

Prise en compte dans l'évaluation continue du Diplôme National du Brevet dès la session 2006, elle s'appuiera sur des productions, traces d'activités : dossiers, comptes rendus, produit multimédia (technologie).

d) Module obligatoire DP 6H

- **Implantation (surtout en LP)**

Dans certains lycées professionnels de l'académie et quelques collèges (ceux qui avaient déjà une 3ème PVP ou dont le projet, intégré au projet d'établissement a été retenu par les services du rectorat (rentrée 2005). Dans ce cas, les enseignements de la DP 6 h se font sur les plateaux techniques d'un LP dans le cadre d'une convention.

- **Horaire élèves :**

25,5 h tronc commun + 6h module = 31,5h.

Les élèves n'ont pas de LV2 (cf. emploi du temps). Ils ont les mêmes enseignements généraux, les mêmes programmes que les autres élèves de troisième

- **Public visé :**

élèves scolairement fragiles mais désireux de dépasser leurs difficultés. Ce peut être des élèves ayant bénéficié du dispositif « alternance » en classe de quatrième.

- **constitution d'une classe.**

- **Objectifs du module DP 6 h**

- remobiliser les élèves autour d'un projet de poursuite de formation,
- favoriser l'envie d'apprendre,
- préparer de manière positive une orientation vers la voie professionnelle,
- accompagner les élèves dans la construction d'un projet d'orientation, favoriser l'affectation vers la filière souhaitée.

- **Démarche**

- découverte de deux à trois métiers par une démarche inductive, individualisée et active, par des activités variées (propositions d'activités) et des réalisations pratiques.
- élaboration d'un projet pédagogique et mise en cohérence avec l'enseignement de la technologie (2h dans le tronc commun)
- construction du projet personnel et professionnel de l'élève par la connaissance de soi (bilan personnel = proposition de supports : diagnostique, intermédiaires) et aide au choix de l'orientation
- visite d'entreprise, de LP (autres filières), ...
- construction de projets en lien avec l'offre de formation académique et les possibilités d'insertion.

- **Évaluation du module DP 6h**

Prise en compte dans l'évaluation continue du Diplôme National du Brevet dès la session 2006, l'évaluation doit mesurer la maîtrise des compétences et connaissances acquises par chaque élève. Elle s'appuiera sur des réalisations et tiendra également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, l'implication, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

Textes et ressources :

- Orientations pédagogiques de la DP, BO n°11, 17 mars 2005 <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/11/default.htm>
- Docs d'accompagnement DP 3 h et 6 h, ONISEP, juin 2005. <http://eduscol.education.fr/D0082/dpdocac3h.pdf> : <http://eduscol.education.fr/D0082/dpdocac6h.pdf>
- DP, Séquences pédagogiques, option 3h, ONISEP, septembre 2005 (nouvelle version à paraître)
- Circulaires de rentrée (BO n°18, 5 mai 2005 ; BO n° 13, 31 mars 2006)
- Vade mecum DP 3 h et DP 6 h, DESCO, mai 2006 <http://eduscol.education.fr/D0072/dp3h-6hvade.htm>
- Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième) BO n°28, 15 juillet 2004 <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0401438A.htm>
- Modalités d'accueil des mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel BO n° 34, 18 septembre 2003 <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/default.htm>

